à Agny, qui a assassiné sa mère le 16 juillet, et a jeté le cadavre dans le puits.

Le jury a trouvé des circonstances atténuantes.

— CALAIS. — M. Lavigne, commis principal des douanes à Bordeaux, est nommé vérificateur à Calais, en remplacement de M. Delaage, qui refuse ce changement.

— HAZEBROUCK. — M. Riddez, commis appointé de M. l'agent-voyer principal à Hazebrouck, vient d'être nommé agent-voyer auxiliaire.

— ARRAS. — Nous lisons dans le *Pas-de-Calais* :

« Le tribunal a vidé son délibéré dans les deux procès qui nous étaient intentés.

» Le *Pas-de-Calais* a été condamné à 100 fr. d'amende pour l'article du 12 novembre et acquitté pour l'article du 17 novembre.

» Nous avons conscience de n'avoir pas plus dépassé dans le premier que dans le second article les bornes d'une discussion permise, et nous attendons d'avoir sous les yeux le texte du jugement pour savoir si nous devons accepter purement et simplement la condamnation qui nous frappe. »

— PAS-DE-CALAIS. — On sait que dans l'affaire des frères de Béthune contre le préfet du Pas-de-Calais, celui-ci a présenté un déclinatoire de compétence. La tribunal de Béthune vient de déclarer non recevable et mal fondé le déclinatoire proposé s'est déclaré compétent, et a ordonné qu'il serait plaidé au fond à l'audience du 6 janvier prochain.

— Dans son audience du 8, le même tribunal statuant sur la poursuite intentée par une religieuse la sœur Capry de Lens contre le *Petit Béthunois*, a condamné notre confrère à 25 fr. d'amende, 50 fr. de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans le *Petit Béthunois* et dans deux journaux d'Arras, au choix de la plaignante.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 décemb.— Gustave Collin, rue de la Basse Mazure, 80 — François Vercammen, rue Perrot. — Henri Torcq aux 3 Ponts, maison Demarque. — Hortense Callenaere, rue de la Barbe d'or, cour Lammelin, 9. — Maria Verschaffelt, rue Bernard, cour Bernard, 2. — Arthur Debucquoy, rue des Longues-Haies. — Rosine Lepoutre, rue Decrême, 46. — Marguerite Augem, rue du Fontenoy, 56. — Charles Cailleux, rue des Arts, cour Fournier, 4. — Louis Mathon, rue de Tourcoing, 33. — Marie Chenot, rue Vaucanson, 35 — Marguerite Mathon, chemin de la Maquellerie, maison Lepers. — Alice Decrême, rue Decrême, cour Isaac, 12. — Paul Levadour, rue de Lille, 81. — Edmond Largillier, rue Cadeau, 173. — Maria Duquesne, rue de Naples, cour Marcq, 4. — Angèle Dumortier, rue d'Alger cour Seney.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 décembre.— Robert Cools, 5 mois, rue des Anges. — Hortense Seynave, 38 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, impasse Balsac, 129. — Henri Vandalle, 60 ans, sans profession, rue Inkermann, 48. — Florine Méaux, 25 ans, religieuse, à l'Hospice-Civil. — Louis Gouesland, 6 mois, rue Watt, cour Six-Gadenne, 41. — Emile Féret, 4 ans, Hôtel-Dieu. — Paul Liagre, 4 mois, rue de Denain, maison Dhallain. — Théodore Bocourt, 76 ans, Hospice Civil. — François Debroeux, 50 ans, tisserand, rue Ste-Elisabeth, 21.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille VANDAELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri VANDAELE décédé à Roubaix le 11 décembre 1880, dans sa 61e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 12 courant, à 9 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le lundi 13 courant à 3 heures 3/4, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 14, à 9 heures, 1/2 en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkerman, 48.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix le mardi 14 décembre 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul THERY, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1880, à l'âge de 17 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 14 décembre 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul WARLEZ, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, dans sa 13e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Une requête à la Compagnie du Nord

Monsieur le Directeur du
Journal de Roubaix,

Grâce à votre obligeance à admettre dans le *Journal de Roubaix* notre réclamation près de la Compagnie du chemin de fer du Nord, au sujet de l'abri de notre gare, nous avons obtenu gain de cause et nous croyons savoir que cette Compagnie va remplacer prochainement cet ancien abri par un autre plus convenable.

Nous avons donc, Monsieur, à vous remercier de l'hospitalité que vous avez donnée à notre lettre et à vous prier de porter à la connaissance de ladite Compagnie l'expression de notre gratitude.

Maintenant, si vous voulez bien nous accorder la même faveur, nous formulerions un autre vœu, non moins rationnel et qui, cette fois, ne causerait aucun frais au Nord.

Il s'agit de la délivrance de billets *directs* pour Reims et pour Londres, car le croiriez-vous, Monsieur, tandis que Roubaix et Lille donnent ces billets directs pour ces deux destinations, nous en sommes toujours privés. Cependant ce sont avec ces deux grands centres d'affaires que nos établissements, si importants, comme vous le savez, ont des rapports très suivis qui nécessitent naturellement de fréquents voyages.

Pour Londres, nous sommes obligés de prendre nos places pour Lille et une fois sur dix nous manquons la correspondance par le fait du temps nécessaire au réenregistrement des bagages. Le même contretemps se représente si nous demandons jusqu'à Calais.

Pour Reims — qui ne prend pas moins de 7 heures de trajet — autre inconvénient. Nous n'avons de place que jusqu'à Laon et toujours même ennui et même retard par suite de ces malheureux enregistrements de bagages.

Il nous semble que si la Compagnie du Nord voulait y mettre un peu de bonne volonté, un peu d'obligeance, notre gare pourrait faire ce que font les gares de Lille et de Roubaix. La Compagnie nous rendrait ainsi un véritable service dont nous lui serions certainement reconnaissants.

Nous ne lui en voudrions pas non plus si, étendant sa gracieuseté, elle adoptait la même mesure pour Orlende et Blankenberge, villes balnéaires, où plusieurs d'entre nous se rendent chaque année et pour lesquelles nous éprouvons les mêmes difficultés.

Nous espérons, Monsieur le Directeur, que vous accueillerez notre nouvelle réclamation avec la même bienveillance que la première et que nous obtiendrons le même succès.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'expression de nos remerciements, l'assurance de notre considération distinguée.

Plusieurs habitants de Croix.

Croix, le 12 décembre 1880.

FAITS DIVERS

— UNE COMPAGNIE DE VOLEUSES. — Ces jours derniers, M. Droesch, commissaire de police du quartier du Val de-Grâce, à Paris, recevait une lettre anonyme qui dénonçait une femme G..., concierge, rue des Lyonnais, comme achetant depuis longtemps des écheveaux de laine, sortis frauduleusement de la fabrique de M. P..., boulevard d'Italie.

Après une enquête secrètement conduite, le commissaire de police fit arrêter la femme G..., et établit une souricière à laquelle vinrent se faire prendre, dans la journée d'hier, dix ouvrières de la fabrique de M. P...

La perquisition qui a été opérée rue des Lyonnais a fait découvrir une quantité énorme d'écheveaux de laine d'un très-grand prix. Dans un seul recoin on en a saisi quinze kilogrammes.

Les ouvrières arrêtées sont toutes des jeunes filles de moins de vingt ans; elles se livraient depuis longtemps à ce genre de vol et cachaient si soigneusement la laine qu'elles emportaient chaque soir, qu'elles déjouaient la vigilance d'une femme chargée de les fouiller

Ces aimables jeunes filles et leur receleuse ont été envoyées au dépôt.

— SUBSTITUTION D'ENFANT. — Nous avons raconté dans tous ses détails l'étrange histoire de l'accouchement de Jeanne P..., et de la vente de son enfant aux époux B..., qui avaient versé entre les mains de la fille-mère 300,000 francs, sans préjudice d'une somme de 50,000 francs payée à la sage-femme.

Cette affaire n'a pas dit son dernier mot, et avant la comparution des prévenus devant leurs juges, nous aurons probablement d'étranges choses à raconter encore.

Les témoins appelés par le juge d'instruction, chargé de la direction de l'enquête, auraient fait des révélations imprevues qui, si elles sont reconnues exactes, entraîneraient de nouvelles arrestations.

— L'HIVER EN ITALIE. — On écrit de Serravalle Serivia, le 8 au *Commercio* « Si cela continue, nous aurons un hiver vraiment phénoménal. Sauf quelques jours pluvieux, nous avons eu pendant tout le mois de novembre un temps vraiment délicieux et très favorable aux semailles qui poussent vigoureusement comme en plein printemps. Figurez-vous que dans certaines localités bien exposées on cueille des violettes au doux parfum et des fraises rouges à la saveur exquise.

— UN CADEAU DE NOCES. — Un cadeau vraiment unique dans son genre, auquel se rattachent de grands souvenirs historiques, c'est le présent des noces que le présent des noces que le couvent des Dames de Sainte-Elisabeth, à Klagenfurt, a fait remettre par le prince évêque, Mgr Wiery à S. A. I. le prince héritier archiduc Rodolphe, à l'occasion de son prochain mariage. Ce sont, en effet, les anneaux de mariage de feu L.L. M.M. l'impératrice Marie-Thérèse et François Ier, Empereur d'Allemagne et duc de Lorraine. Le couvent des Dames de Sainte-Elisabeth possédait ces anneaux par suite des dernières volontés de l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de l'Empereur Joseph II. Le prince Impérial a accepté ce don précieux et a fait écrire à la supérieure de ce couvent pour la remercier chaleureusement d'un cadeau auquel S. A. I. attache le plus grand prix.

Le scandale de demain

On lit dans le *Figaro* :

Le *Figaro* en avait parlé hier matin à mots couverts, par un sentiment de réserve que chacun a dû comprendre. A cette heure, il est permis de ne plus s'en taire ; il n'y a plus de nom à cacher, quand les noms saignent sur le livre d'écrou.

M. et Mme Friedman de Friedland ont été arrêtés avant-hier, à une heure après-midi, en leur domicile, 31, avenue de l'Opéra.

La baronne de Friedland, née Marie de Persigny, fille de l'ancien ministre, petite-fille de la princesse de la Moskowa. Mariée, il y a cinq ans, à M. Friedman, gentilhomme hongrois, qui avait été autorisé à ajouter à son nom le titre de baron de Friedland, des propriétés paternelles. Ménage charmant, ménage entré dans la vie par la radieuse porte d'or, illuminée bientôt, et d'une lueur encore plus douce, par l'adorable sourire de deux enfants venus.

L'intérieur était délicieux. Un appartement sur balcon, plein de choses exquises, de ces ameublements longs à réunir, où chaque meuble est plus qu'un objet d'art, parce qu'il rappellera toujours un goût satisfait, un caprice passé, un choix fait ensemble. On ne recevait pas beaucoup. L'existence était plutôt extérieure. M. de Friedland, grand sportsman, assidu des courses, ayant cheval et voiture, homme de club, aimant le jeu et jouant. Trente-deux ans, à l'environ, haut et fort, la barbe rousse en éventail — au moral, manquant peut être de fermeté en face des situations mal définies, trop abandonné, trop facile aux espoirs, ne comptant pas assez sur le seul ressort de l'homme aux prises avec le lendemain — quand ce lendemain, pour être sûr, ne dépend pas uniquement de lui.

La fortune personnelle ne dura pas indéfiniment. Je croirais même volontiers qu'elle fut vite épuisée, je ne dis pas engloutie. Mais il y avait une rente de vingt-cinq mille francs, que Mme la duchesse de Persigny s'était engagée à donner aux jeunes époux. Or, cette rente ne fut jamais payée.

La duchesse de Persigny — qui a repris son nom depuis la mort de son second mari, M. Lemoine, l'avocat du khédive — la duchesse même grand train. Elle est nupropriétaire d'une fortune évaluée à douze millions — mais la princesse de la Moskowa en est usufruitière. Or, la princesse est une femme bizarre. Elle entasse ses revenus, qui passent on ne sait pas très bien où, la plupart en procès, affaires de toutes sortes, contestations d'immeubles, mémoires d'architectes, etc. C'est elle qui a fait bâtir cette immense maison qui est au coin de la rue Laffitte et de la rue Lafayette. Quand on vint pour louer, on s'aperçut qu'il n'y avait pas d'antichambre.

— Ah ! ils veulent des antichambres, dit la princesse; eh bien ! je ne louerai pas.

Et la maison resta dix ans sans locataires.

Quant à la duchesse de Persigny, naturellement gênée dans les entournures par l'avarice de sa mère et ne pouvant rien obtenir, elle a pris le parti d'emprunter. Elle emprunte à outrance. Toutes les compagnies d'assurances de Paris et d'ailleurs la connaissent. Elle pourchasse ainsi, à des niveaux inférieurs, les anciennes élégances et les luxes d'autrefois, ne vivant guère que pour elle, et peu soucieuse, semble-t-il, de l'avenir réservé à ses enfants. Elle profita même des instances faites auprès d'elle par sa fille, la baronne de Friedland, au sujet de la fameuse pension non payée, pour se brouiller avec le ménage.

En désespoir de cause, on s'adressa à la vieille princesse. Après s'être laissé tirer l'oreille jusqu'au sang, la princesse se décida Mais au lieu d'argent, elle donna une traite.

C'est cher à escompter, les traites. Je crois que celle-ci était de trente mille francs. Si cher, qu'avec les frais et les renouvellements les trente mille francs avaient produit, il y a six semaines, le joli total de cent quatre-vingt-douze mille francs.

L'échéance arriva. Cette fois, pour quel motif ? la princesse de la Moscowa refusa net sa signature.

Ai-je besoin de dire que, dans l'intervalle les grandes richesses, les embarras terribles, les angoises formidables, foudroyaient les jeunes mariés. Il y a deux mois à peu près, — après quels drames poignants, après que les navrantes démarches, on le devine — il était vendu, le cher réduit de l'avenue de l'Opéra, le nid plein des mousses choisies, parfumé des fleurs cueillies la main dans la main ? Triste jour, quand les marchands hideux et les brocanteurs sales viennent fancher ces moissons prêtes et ces rêves déjà finis!

Quand Mme la baronne de Friedland vint implorer sa grand-mère pour la dernière échéance :

— Je ne signe plus rien ! répondit la princesse.

Et, s'il faut raconter tout ce qui transpire à cette heure, elle aurait ajouté :

— Tu me fatigues, à la fin, avec tes lettres de change : fais-les, toi-même !

Ce mot-là fut-il l'éclair épouvantable qui traversa cette pensée déjà troublée ? Qui le saura ? qui le dira ?

Le vrai, c'est que le soir, Mme la baronne de Friedland rentrait, et mettant dans les mains de son mari pour 192,000 de traites signées la Moskowa, paraissait heureuse, soulagée d'un grand poids, celui que, brave épouse, elle enlevait à son époux défaillant.

Les traites échurent. Aucune ne fut payée. Au tribunal de commerce, la princesse de la Moskowa nia qu'elle les eût signées — et une première fois, M. et Mme de Friedland furent arrêtés... puis relâchés.

Quatre-vingt-deux mille francs de ces traites, avaient été escomptes par le baron de Rothschild — le reste, à divers. Seul, de tous, M. de Rothschild, par une hauteur de sentiment à laquelle il n'est que juste de rendre hommage, se refusa catégoriquement à poursuivre. Les autres suffirent.

Après ce scandale étouffé, vous imaginez les démarches, les supplications, les genoux en terre, les larmes aux yeux ! Chez la princesse de la Moskowa, d'abord. Inflexible, implacable, dans toute la rigidité de sa vieillesse sordide. Chez la duchesse de Persigny, ensuite. Ecoutez ce mot de mère à fraisonner :

— Je veux bien donner ma signature, mais à condition que je toucherai une partie de l'argent qu'on en tirera !

Et, plus loin encore, on alla plus loin. La famille se fermait. On frappa à cette porte que tant de malheurs trouveront si largement ouverte. Mme de Friedland fit le voyage de Chislehurst, et vint tomber aux pieds de l'Impératrice, sa marraine ! Rien. Et pourtant, avec quelle douceur grave, avec quel sourire, revenu, sans amertume, de toutes les espérances, vous nous racontiez ce douloureux pèlerinage, vous, la plus blessée peut-être, la plus malheureuse — et la plus innocente. Laissez-moi nommer Mlle Marguerite de Persigny, la jeune sœur de la baronne de Friedland.

L'épilogue ne s'est pas fait attendre. Avant-hier, l'arrestation a eu lieu.

A l'heure où j'écris à la hâte ces lignes, où je voudrais mettre plus d'effacement et des couleurs moins crues, je sors de l'appartement de l'avenue de l'Opéra, où j'ai tenu à saluer la jeune fille dont je viens de prononcer le nom — ce nom que des gens qui le portent ont laissé choir et qu'ils ne relèveront pas.

C'est le vide, le vide sonore, les parquets sans tapis, les murs nus, sans tentures, comme s'il fallait que chaque mot dit là maintenant devînt plus solennel, mieux entendu et plus effrayant. Toutes les chambres vides. Ce mot plane et tombe sur vous, dès le seuil franchi. La salle à manger est restée seule habitable, avec un lit au milieu. Dans un coin, un piano. Ici, une table carrée, ou l'on vient de finir le dîner, dont on voit encore les tristes apprêts — une nappe trop courte, des verres dépareillés, une lampe qui va s'éteindre. Et dans tout cela, dans ce dénuement froid, la silhouette pâlie, abîmée de pleurs, de cette jeune héritière de la ruine. Deux amis, deux seuls, consternés et silencieux. Et ces autres, non moins fidèles, en des poses qui deviennent touchantes, tant elles ont l'air de comprendre, cinq ou six amours de chiens, les yeux mouillés, eux aussi !

Pas d'autre consolation humaine, à cette abandonnée de vingt ans ! Pas d'autre rayon à cette aurore qui ne se sera pas seulement levée !

MONTJOYEUX.

Choses et Autres

***

Dialogue entre un proviseur quelconque et un lycéen non moins quelconque :

— Eh bien ! avons-nous essayé de rattraper le temps perdu, cette semaine ?

— Non, monsieur ; papa m'a dit qu'on ne le rattrapait jamais.

***

Au dessert, l'amphitryon, s'adressant à ses hôtes :

— Je vous recommande ceci, messieurs ; c'est un fromage *renommé*.

Un ancien député, qui a échoué aux dernières élections :

— Il est bien heureux !

***

Guibollard rencontre un vieux camarade de collège et lui demande des nouvelles de son fils.

— Il doit avoir plus de vingt ans, ton fils Ernest. Qu'est-ce que tu en as fait ?

— Il est attaché à la caisse d'une grande compagnie d'assurances.

— Ah ! on les attache maintenant ! murmure Guibollard. Après tout, c'est peut-être plus prudent.

***

L'échelle descendante.

Deux messieurs sont introduits chez un ministre pour une affaire assez pressée.

Le ministre les reçoit on ne peut mieux, et pour l'exécution de la chose, les adresse à un chef de division.

Celui-ci est toujours poli, mais froid, et les dirige sur un chef de bureau qui, en faisant bien sentir qu'on le dérange, les envoie à un commis.

Le commis sans saluer, confie les deux amis à un huissier pour les piloter dans l'hôtel.

— Diable, fait tout bas l'un des deux messieurs, soyons sur nos gardes !

— Pourquoi ?

— La politesse diminue avec le rang des fonctionnaires. Celui-ci va nous battre

Spécialité de Fourrures

Mme Vve Pierre BONNAVE

Rue du Vieil-Abreuvoir, 54

ROUBAIX

CESSATION DE COMMERCE

Vente à **TRÈS GRAND RABAIS** de manchons, boas, cravates, cols, poches et bas de manches, fourrures en bandes pour garnitures en skungs, castor des Inde, etc. jusqu'au 31 décembre 1889. 22094

NOUVELLES DU MATIN

LE GOUVERNEMENT D'ALGÉRIE

Alger, 12 décembre

Voici le texte du vœu émis par le conseil supérieur au sujet des résolutions que pourraient être prises par la commission extra-parlementaire. Après divers considérants, le conseil supérieur émet le vœu « qu'aucune décision sur la question de l'organisation de l'administration algérienne ne soit prise avant qu'il ait pu formuler en temps utile son avis sur les solutions à intervenir. Ce vœu a été adopté à l'unanimité moins une voix. »

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE

Paris, 12 décembre 5 h. 30 soir.

La distribution des prix à l'association polytechnique a eu lieu aujourd'hui.

L'entrée de M. Gambetta a été saluée par des applaudissements.

M Gambetta a prononcé un discours dans lequel il dit ;

« Je viens saluer le cinquantième anniversaire de cette société, durée bien rare dans les institutions de notre pays. »

Puis, il ajoute « votre œuvre éveille les sentiments de solidarité profonde. C'est la meilleure institution au point de vue des progrès réalisés dans notre société. Vous avez jeté sur les ouvriers de Paris avides de s'instruire, cette idée Le résultat de votre action est immense. Vous êtes entrés en communication avec les travailleurs et ce fut une véritable communion démocratique.

Aussi, les ouvriers, fortifiés par une démonstration scientifique ont voulu en politique, une démonstration de ce qu'on leur disait : Aussi, ils ne furent plus une proie facile et devinrent plus aguerris contre l'erreur de quelque côté qu'elle vint, contre les déclamations vaines et exagérées qui laissent la France calme et l'ordre parfaitement assuré et assurent le triomphe de la démocratie républicaine. Quand je dis républicaine, c'est par habitude, car il n'y a pas deux démocraties.

Il n'y a que celle qui est inspiré par la souveraineté nationale et qui n'admet ni concessions, ni aliénations, soit à titre précaire, soit à titre viager. Il n'y a que la démocratie française. (Applaudissements).

La Société n'est pas un champ sur lequel on fait des expériences. On ne peut pas en un jour changer sa face et modifier les rapports de citoyen à citoyen. Ce sont les sophismes ceux qui regardent en arrière et qui vaincus sont réduits aux derniers efforts. A certaine époque, ils me causèrent quelques alarmes, mais aujourd'hui, je suis tranquille et quand je pense à quels sophismes dégradants ils sont arrivés pour conserver une apparence de vie, je suis comme un illustre poète de Florence ; je regarde et je passe.

Votre œuvre suscitera dans la province et dans les autres agglomérations ou vous êtes pêcheurs d'hommes, comme apôtre, une autre religion qui n'attaque personne. Pêchez, vous portez dans vos filets l'avenir de la France. (Applaudissements).

Nous, français, nous avons dépouillé le vieil homme en face de nos malheurs extérieurs et intérieurs. La jeunesse a appris à le guider elle-même et à n'avoir d'autre ambition que de remettre la France à sa place par son travail, la séance, la vertu et la solidarité.

A cette jeunesse, disons : nous marcherons avec vous, les mains dans les mains.

L'orateur poursuit en montrant la nécessité pour confondre la France avec le parti républicain d'associer les femmes et les filles aux bienfaits de l'intruction. C'est là un but que nous poursuivons et qui fait pousser les cris d'effroi à nos adversaires.

Ainsi nous marchons vers un but suprême, qui est le progrès et le développement de l'homme auquel nous devons travailler en adoptant pour devise ces mots d'un conventionnel fondateur de l'école polytechnique : *Tout pour la Patrie, pour la science et pour la gloire.* (Applaudissements répétés.)

Un certain nombre de personnes ont fait une ovation à M. Gambetta à sa sortie.

Une foule énorme assistait à la distribution des prix.

Derrière le bureau, se trouvaient le général Pitre, représentant le Président de la République, MM. Tirard, Pelletan, Henri Martin, Floquet, Muller, Mazure, etc.

M. Gambetta est entré accompagné de M. Laurent Pichat et de M. Paul Bert.

La musique de la garde républicaine a joué la *Marseillaise*.

NOUVELLES DU SOIR

L'INCIDENT ROCHEFORT-REINACH

M. Rochefort dit que la lettre publiée hier par le *Voltaire* n'a jamais été remise à M. Gambetta.

Aux dénégations de M. Rochefort le *Voltaire* répond par la lettre suivante :

« J'ai démontré par des preuves irréfragables tous les faits que j'ai dénoncés à l'opinion publique dans mon premier article signé : Historicus.

» Je réponds aujourd'hui que c'est au mois de juillet 1871 que M. Gambetta a reçu de M. Henri Rochefort la lettre que j'ai publiée hier et qu'elle est connue depuis cette époque par plusieurs amis de M Gambetta.

« Joseph REINACH. »

M. P Soubeiran, secrétaire à la rédaction de l'*Intransigeant* accusé par M. Rochefort d'être *un peu gambettiste* annonce qu'il cesse immédiatement ses fonctions à ce journal.

LES TAMBOURS

Il est inexact qu'il ait été question de rétablir les tambours dans l'armée. Le général Farre n'a nullement songé à revenir sur sa décision.

UNE LETTRE DE M. P. DE CASSAGNAC

M. de Cassagnac répond à M. R. Mitchell.

« La lettre qui tend à prouver péniblement et au moyen de citations tronquées à plaisir que je n'ai pas toujours été impérialiste me fait rire.

» Le *Post-Scriptum* mérite d'être relevé. »

» Il y est dit faussement que je n'ai jamais fait un jour de prison.

» Le registre d'écrou de la conciergerie prouve le contraire.

» On ajoute que je n'ai jamais payé un sou d'amende.

» Le bureau de paiement des amendes accuse réception de quelques billets de mille francs, dont huit mille d'un coup, il y a deux ans.

» C'est tout ce que j'ai à répondre et j'espère même que c'est déjà beaucoup trop. »

RÉPUBLICAINS ET INTRANSIGEANTS

L'*Etoile française*, journal républicain quotidien, vient de paraître.

M. E Taine en publie le programme ; lutter contre les intransigeants et éclairer le suffrage universel pour les élections générales de 1881.

UN DUEL EN PERSPECTIVE

M. Arthur Meyer a dû faire connaître les noms de ses témoins à M. Harden-Hickey. Les témoins de celui-ci sont MM. Jollivet et de Roussy tous deux rédacteurs du *Triboulet*.

PETITE BOURSE DU 12 DECEMBRE

3 0/0 119.42 45 42. — Italien 88.25, 37 32. — Turc 13.15 07 — Extérieure 21 7/16. — Egypte 351,25, 350 31. — Banq. Ott. 566, 565 — Russe 97. — Hongrois 96 7/8 5/3 3/4. — Panama 3 3.25 prime. — Foncier Algérien 628, 641, 638. — Phénix Espagnol 565. — Lombart 211.

Ferme.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Rochefort, 12 décembre, soir.

MM. Bethmont, 9,278 voix (élu)
Roche, 4,181 »

FUNÉRAILLES DU MAIRE DE MARSEILLE

Marseille, 12 decemb.

Ce matin ont eu lieu les obsèques de M. Barthélemy, ancien maire de Marseille en 1848, et représentant à la Constituante.

Deux poêles précédaient le char, celui des anciens maires et celui de la municipalité actuelle.

Quatre discours ont été prononcés sur la tombe : par MM Omfroy et Maglione, anciens maires ; par M Fabre, ami personnel du défunt et M. Huguenin, adjoint faisant fonctions de maire.

LES PROSCRITS DE PERPIGNAN

Perpignan, 12 décembre.

Les proscrits de 1851 se sont réunis au nombre de 300 en assemblée dans une salle de la mairie.

Ils ont décidé de poursuivre par tous les moyens légaux l'œuvre de revendication commencée par MM. Marcou et Talandier, députés, et poursuivre par la commission présidée par M. Escarguel, député des Pyrénées-Orientales.

CONFÉRENCE DE M. DE LESSEPS

St-Quentin, 12 décembre

Aujourd'hui a eu lieu la conférence organisée par MM. de Lesseps et Deschanel. Plus de 4,000 personnes y assistaient.

M de Lesseps a été acclamé ; le maire, M Hérouard, président du cercle républicain, M de la Forge, M. Albein, rédacteur en chef du *Glaneur*, ont prononcé des allocutions chaleureusement applaudies. Le préfet et le sous préfet, le général d'Audlau, un grand nombre d'officiers et de magistratset toutes les notabilités de la ville assistaient à cette manifestation.

L'AGITATION SEPARATISTE DANS LA SEINE-INFERIEURE

Bolbec, 12 décembre.

Aujourd'hui a eu lieu au théâtre de Bolbec une réunion publique contradictoire relative à l'agitation séparatiste sous la présidence de M. Desgenetais conseiller général.

L'assistance était nombreuse. M. Faure et M. Molet président de la Chambre de commerce ont parlé au nom des habitants du Havre. M. Lebon ancien secrétaire général de préfecture, a prononcé un discours très applaudi en faveur du maintien de l'unité du département de la Seine-Inférieure.

L'assemblée, à une grande majorité a voté contre l'ordre du jour séparatiste proposé par les représentants du Havre.

L'AMBASSADE FRANÇAISE A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 12 décembre.

Aujourd'hui le Sultan a reçu à dîner M. Tissot. Tous les ministres étaient présents.

Le Sultan a conféré à M. Tissot le cordon d'Osmanié.

LA SANTÉ D'UN VICE-ROI

Londres, 12 décembre.

Des avis d'Allahabad en date du 21 annoncent que le vice-roi a passé une nuit agitée, la fièvre a disparu.

Cependant, quoique l'état du malade ne soit pas aussi satisfaisant qu'hier, la situation générale du malade est aussi bonne que possible

MORT DE CINQ POMPIERS

New-York, 12 décembre.

Cinq pompiers ont péri hier en travaillant à éteindre un incendie peu considérable à Cincinnati

Dans l'incendie de Pensacola, la douane avec les archives et plusieurs édifices publics ont été détruits.

COMMISSION SENATORIALE DES DOUANES

Paris, 13 decembre, 12 h. 30 soir.

La commission sénatoriale des Douanes, s'est réunie aujourd'hui.

Elle a adopté les droits sur le papier avec ses différentes applications telles qu'elles sont indiquées dans le projet discuté à la hambre des députés.

Les droits sur les peaux, pelleteries, meubles, ouvrages en bois, instruments de musique et de matières diverses ont été adoptés par la commission.

La Commission discutera demain les ouvrages en metaux, cordages, armes, et le caoutchouc durci.

Il est probable qu'elle terminera le tarif jeudi.

REUNION DU CONSEIL DE CABINET ANGLAIS

Londres, 13 décembre.

Le conseil de cabinet anglais a été convoqué en toute hate pour aujourd'hui.

Il est possible que dans cette réunion, le conseil décide la convocation immédiate du Parlement.

M. Forster décline toute participation à la responsabilité qui incombera au Gouvernement s'il n'emploie pas la force.

MEETING EN IRLANDE

Londres, 12 décembre, soir.

Un grand meeting a été tenu aujourd'hui à Forlord, près de Ballina (Irlande.)

LES ANGLAIS EN AFRIQUE

Capetown, 3 decembre.

Des renforts considerables sont entrés dans le Basutoland. La situation est toujours la même. Plusieurs engagements ont eu lieu dans l'Est du Grigualande dans le Tembuland.

Partout les troupes anglaises ont été victorieuses, sans avoir éprouvé de pertes sérieuses.

Plusieurs centaines de rebelles ont été tués.

On ne signale aucune nouvelle révolte.

Capetown, 9 décembre

Un détachement de fourrageurs du district de sériba a été forcé de se retirer avec une perte de 13 hommes.

Les affaires du transval deviennent très sérieuses. Les Boërs se reunissent en grand nombre et menacent d'en venir aux mesures violentes. On a cherché à arrêter les chefs des Boërs et une proclamation a été publiée avertissant les Boërs des mesures que l'on sera obligé de prendre si l'agitation continue.

DERNIÈRE HEURE

LE SECTIONNEMENT DE PARIS

Le gouvernement n'a pas entièrement abandonné son projet de sectionnement. La commission de la Chambre est convoquée aujourd'hui à l'effet de recevoir communication d'un nouveau plan qui partagerait Paris en dix circonscriptions, comprenant chacune deux arrondissements.

Paris, 13 décembre, 8 h. m.

La commission chargée d'examiner le projet du gouvernement relatif aux modifications touchant le mode d'élection des élections municipales de Paris, après avoir repoussé ce projet, avait décidé, vendredi dernier, de renvoyer sa prochaine séance à mercredi. Avant-hier, à la suite de l'entrevue que son secrétaire, M. Dreyfus, venait d'avoir avec le ministre de l'intérieur et des résolutions prises au conseil de cabinet au sujet du projet de sectionnement, la commission, revenant sur sa résolution de vendredi, décida de se réunir aujourd'hui pour entendre de nouveau M. Constans.

Le ministre de l'intérieur tentera, dans cette réunion, un dernier effort en faveur de l'un des modes de sectionnement proposés par lui.

S'il ne réussit ni à faire revenir la commission sur son vote de vendredi, ni à lui faire accepter une transaction, il annoncera, au nom du Gouvernement, que le projet soumis à l'examen de la commission sera retiré. On pense généralement que le cabinet sera condamné à prendre ce parti non-seulement à cause de l'opposition contre laquelle son projet se heurte, mais aussi à cause des difficultés diverses que ce projet, mal étudié, mal conçu, soulèverait par son application. Cette résolution prise, le gouvernement ne tarderait pas, assure-t on, à faire paraître à l'*Officiel* le décret convoquant les électeurs pour les élections municipales, qui restent fixées au 9 janvier 1881. Le décret est prêt et revêtu de la signature du Président de la République.

Paris, 13 décembre. 2 h. 20 s.

Dans la réunion qu'elle vient de tenir, la commission relative au mode d'élections municipales de Paris a décidé de conclure au rejet pur et simple du projet présenté par le gouvernement et de renoncer à présenter un contre-projet, le Parlement ne devant pas avoir le temps de le voter avant la fin de la session et les prochaines élections municipales.

Le ministre de l'intérieur a été informé de cette decision et est venu déclarer à la commission que le gouvernement retirait son projet.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 13 décembre

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Gambetta.

SECOURS AUX FAMILLES DES RÉSERVISTES ET DES TERRITORIAUX

La Chambre continue la délibération sur la proposition de loi (adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Senat), tendant à accorder aux communes la faculté de s'imposer extraordinairement dans le but de venir en aide aux familles nécessiteuses des soldats de la réserve ou de l'armée territoriale, pendant l'absence de leurs chefs.

Les trois premiers articles du projet sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

Le projet de loi demandant le vote d'un crédit en faveur du congrès des électriciens est adopté par 412 voix contre une.

LE BUDGET DES RECETTES

La Chambre continue la discussion du projet de loi portant fixation des recettes du budget ordinaire de l'exercice 1881.

M. Haentjens développe sur l'article XI un amendement tendant à diminuer les droits sur les vins dans les villes rédimées.

L'orateur demande le rétablissement *advalorem* du droit sur les vins.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, reconnaît que cet impôt est juste, mais que son application est trop difficile.

BULLETIN DU COMMERCE

BOURSE DE LILLE DU 13 DECEMBRE

Le marché a été un peu plus actif aujourd'hui, mais la faiblesse des cours est restée la même. Il est certain que la température exceptionnelle dont nous jouissons exerce une fâcheuse influence sur les cours des valeurs de charbonnages et qu'une période de grands froids amènerait un relèvement général, mais la hausse s'étant produite en juillet c'est-à-dire en temps tout à fait inopportun la situation actuelle n'a rien qui doive surprendre outre mesure.

Malgré les efforts tentés par un groupe de capitalistes pour la formation d'une société de rachat des mines de Ferfay, les actions anciennes de ce charbonnage ont encore perdu 30 francs aujourd'hui et se placent difficilement à 50 francs.

Annœullin a trouvé acheteur à 15 francs. Sauf Courrières qui a été négocié au cours antérieur toutes les autres valeurs qui ont été aujourd'hui l'objet de transactions ont clôturé en baisse.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

Le Havre, 13 décembre 12 h.

Cotons. — Ventes 600 b. Les disponibles sont fermes. Le terme est raide : décembre est tenu à 80 ; janvier-mars à 81 ; avril-juin a 81,50.

New-York, 13 décembre.

Middling upland 11 7/8.

Voici le terme : décembre. 11,79 ; janvier, 11,94 ; février 12,13 ; mars 12,29 ; avril 12,44 ; mai 12,55 ; juin 12,66 ; juillet 12,75. Les avis sont ferm